

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

#### Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salins : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaivre : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

#### Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

#### Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSERRIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005155

Rapport n°2.2 - DSP 2011-2017 : avenant n°1 protocole de transfert

## DSP 2011-2017 : avenant n°1 protocole de transfert

**Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président**

**Commission : Mobilités**

<b>Inscription budgétaire</b>
<i>Sans incidence budgétaire</i>

### Résumé

Dans le cadre de l'achèvement de la DSP 2011-2017 des lignes urbaines du réseau GINKO, un protocole tripartite de transfert notamment des biens et des personnels a été conclu le 28 décembre 2017 entre Besançon Mobilités (TRANSDEV), ancien délégataire, KEOLIS Besançon Mobilités, nouveau délégataire pour la DSP 2018-2024, et Grand Besançon Métropole, autorité délégante. Le présent avenant n°1 a pour objet, sur la base des deux balances de paiements établies, de compléter la répartition définie dans le protocole initial et de solder les balances des paiements. Cet avenant est sans incidence financière pour Grand Besançon Métropole, les engagements réciproques avec Besançon Mobilités ayant tous été honorés.

### **Contexte**

Le contrat de délégation de service public (DSP) des transports urbains de personnes conclu le 3 novembre 2010 entre Grand Besançon Métropole et Besançon Mobilités (TRANSDEV), pour une durée de 7 ans, est arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Le contrat de DSP des transports urbains de personnes conclu le 15 décembre 2017 entre Grand Besançon Métropole et la société KEOLIS Besançon Mobilités, pour une durée de 7 ans, est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans le cadre de ce changement de délégataire et afin d'assurer la continuité du service public, le 28 décembre 2017, un protocole tripartite a été conclu, établissant notamment les modalités de transfert de la société Besançon Mobilités à la société KEOLIS Besançon Mobilités, des salariés et des biens affectés à l'exploitation du réseau de transport public urbain Ginko de Grand Besançon Métropole.

Aux termes de l'article 2 de ce protocole, il a notamment été convenu que l'ensemble des flux financiers générés par les différentes opérations définies par ce protocole donnent lieu à la conclusion d'un avenant au protocole de transfert.

Ces flux financiers ont été tracés et justifiés dans les deux documents respectivement prévus à l'article 17 et à l'article 24 du Protocole :

- la balance des paiements établie entre Besançon Mobilités et KEOLIS Besançon Mobilités,
- la balance des paiements établie entre Besançon Mobilités et Grand Besançon Métropole.

### **Objet de l'avenant n°1**

Le présent avenant n°1 a pour objet, sur la base des deux balances de paiements établies, de compléter la répartition initiale définie au protocole de transfert du 28 décembre 2017 concernant :

- les obligations réciproques des sociétés Besançon Mobilités et KEOLIS Besançon Mobilités au titre du transfert des salariés et des biens résultant de la reprise de l'exploitation du réseau par cette dernière, au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- les obligations réciproques de Besançon Mobilités et de Grand Besançon Métropole au titre de la clôture des opérations relatives au contrat de délégation de service public des transports urbains de personnes conclu le 3 novembre 2010 entre la CAGB et Besançon Mobilités, soit la fixation de l'état des dettes et des créances.

### **Balance des paiements entre Besançon Mobilités (TRANSDEV) et Grand Besançon Métropole**

Le présent avenant prend en compte notamment que les engagements réciproques de Besançon Mobilités et de Grand Besançon Métropole ont été honorés par les deux parties :

- Les biens mis à disposition (inventaire A) de Besançon Mobilités par Grand Besançon Métropole ont été remis gratuitement à cette dernière en bon état d'entretien de fonctionnement, compte tenu de leur âge, en fin de contrat de DSP conclu le 3 novembre 2010
- Les inventaires contradictoires portant sur l'état des biens immobiliers et mobiliers affectés à l'exécution du contrat de DSP précité ont été dûment réalisés entre les Parties,
- Les factures afférentes aux opérations de bandages des roues des rames de tramway ont été réglées par le Grand Besançon Métropole à Besançon Mobilités,
- Les recettes de trafic perçues avant le 31 décembre 2017, ce compris la vente des abonnements dont la validité est rattachée à l'exercice 2018, ont été dûment reversées par Besançon Mobilités à la CAGB.

### **Solde des balances de paiements**

Le solde définitif des opérations figurant à la balance des paiements, hors frais relatifs aux dossiers contentieux pénaux et civils supportés par KEOLIS Besançon Mobilités au-delà du 30 novembre 2018, et établie entre Besançon Mobilités et KEOLIS Besançon Mobilités en date du 14 novembre 2019, s'élève à la somme de 175 000 € due par Besançon Mobilités à KEOLIS Besançon Mobilités.

La balance des paiements, établie entre Besançon Mobilités et Grand Besançon Métropole, pour un montant net de 811 699,37 € au bénéfice de Grand Besançon Métropole, est soldée à la date de signature du présent avenant.

### **Entrée en vigueur de l'avenant n°1**

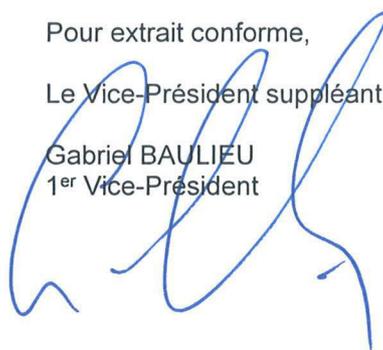
Le présent avenant n°1 entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au protocole de transfert tripartite de la DSP 2011-2017, ainsi que l'ensemble des actes afférents.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0